



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2004/12 – 16 mars 2004



SOMMAIRE
4 PAGES

- ⇒ Compte rendu des deux groupes de travail du 10 février et 8 mars 2004 portant sur l'instruction relative à l'emploi et à la gestion des agents du SNDJ 1 à 2
- ⇒ Résultats des CAPC n° 2 et 4 réunies le 4 mars 2004. Sélection professionnelle d'inspecteur principal 2
- ⇒ Jean-Luc CAZETTES, président de la CFE/CGC dénonce l'attitude de M. François FILLON 3 à 4
- ⇒ Cotisations - Bulletin d'adhésion 4

COMPTE RENDU DES 2 GROUPES DE TRAVAIL DU 10 FÉVRIER ET 8 MARS 2004 PORTANT SUR L'INSTRUCTION RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA GESTION DES AGENTS DU SNDJ.

Ces deux groupes de travail étaient présidés par M. Francis BONNET, assisté de ses collaborateurs.

Bruno COLLIN, Gil LORENZO, Richard MICHEL, Daniel MIGLIETTA représentaient le SNCD.

Rappelons que ces groupes de travail avaient été demandés par les organisations syndicales qui avaient souhaité écarter cette question du dernier CTPC.

Ces groupes de travail n'ont pas eu pour effet de modifier sensiblement le projet d'instruction (le contraire aurait surpris puisqu'une partie importante résultait de dispositions intégrées au code de procédure pénale), mais ils ont permis de distinguer les aspects particuliers de l'emploi et de la gestion des agents habilités à effectuer des enquêtes, des règles générales s'appliquant à tous les agents des douanes.

Le premier constat que nous pouvons faire

est qu'il s'agit d'une instruction présentant un caractère provisoire, au motif qu'elle correspond à un service qui monte en puissance en terme d'effectifs.

En effet, ce service n'a pas encore une vision très claire des unités locales dont il a besoin (preuve en est, la création à venir de l'unité de Toulouse).

De même, la fixation des effectifs implantés répartis entre les catégories A et B est une mission impossible dans l'immédiat puisqu'elle dépend largement des agents se portant candidats et de leurs résultats à l'examen.

Il apparaît donc très difficile de concevoir une programmation budgétaire pertinente dans la mesure où le coût de rémunération des agents peut fortement varier en fonction de la structure des emplois implantés.

D'ailleurs, le SNCD estime que la nature du profil recherché va déterminer la présence

dans ce service d'une forte proportion d'agents de catégorie A.

Cette situation aura forcément des répercussions en terme de mutations internes.

Notons que ce service ne dispose pas d'agent de douane judiciaire (ADJ) puisque le code de procédure pénale ne le prévoit pas. En conséquence, les agents de ce service devront assumer toutes les tâches, y compris celles d'exécution, nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le SNCD a obtenu des précisions concernant l'encadrement douanier du SNDJ. Il est prévu, outre l'adjoint au Chef du SNDJ, le recrutement d'un ou deux inspecteurs principaux qui pourraient ne pas être recrutés parmi les inspecteurs en poste au SNDJ, ce qui implique qu'une enquête soit lancée prochainement.

Les inspecteurs principaux sélectionnés seront ensuite envoyés en formation avec la troisième session afin de satisfaire à l'examen terminal prévu. L'enquête relative à cette session devrait être publiée incessamment.

**RÉSULTATS DES CAPC 2 ET 4 RÉUNIES LE 4 MARS 2004.
SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INSPECTEUR PRINCIPAL.**

Le SNCD saisit cette occasion pour renouveler ses plus chaleureuses félicitations à nos collègues, lauréats de la sélection d'inspecteur principal.

**SELECTION PROFESSIONNELLE DES 6, 7 ET 8 JANVIER 2004
OUVRANT ACCES AU GRADE D'INSPECTEUR PRINCIPAL**

Rang	Titre	Nom	Prénom	Direction
01	M.	GUILLEMOT	GILDAS	POITIERS
02	M.	GOURDON	OLIVIER	PARIS ILE DE FRANCE
03	M.	GUREGHIAN	STEPHANE	D.N.R.E.D
04	M.	RICHARD	FRANCOIS	LYON
05	M.	BERTANI	CHRISTOPHE	PARIS ILE DE FRANCE
06	M.	LACHAUX	MICHAEL	D.N.R.E.D
07	M.	LACROIX	FRANCK	LILLE
08	M.	OMARI	MAHAMUDI	PARIS OUEST
09	Mme	CHERVI-DRAN	CATHERINE	REUNION
10	M.	PASCAL	BENOIT PARIS	ILE DE FRANCE
11	Mme	ROCKLIN	ESTELLE PARIS	ILE DE FRANCE
12	Mme	LARHANT	LAURENCE	PARIS ILE DE FRANCE
13	M.	EL FASSI	ABDELHAFID	PARIS ILE DE FRANCE
14	M.	GUIVARCH	VINCENT	MIDI PYRENEES
15	M.	HEURION	JEAN-FRANCOIS	C.I.D

JEAN-LUC CAZETTES, PRÉSIDENT DE LA CFE/CGC
DÉNONCE L'ATTITUDE DE M. FRANÇOIS FILLON.

**Extrait du Discours prononcé par Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC,
lors de la Convention régionale de Nantes, le 03 mars 2004.**

.....

La confiance, les cadres et l'encadrement l'ont perdue. On le voit bien avec notre baromètre tous les quatre mois, et c'est confirmé par un sondage de l'Institut Louis Harris, paru la semaine dernière. Il y a une montée des inquiétudes, un recul de la confiance et une absence désespérante de perspectives de carrière.

Et c'est normal et naturel. Et je le dis très calmement mais très fermement : je n'ai plus confiance en ce gouvernement, je n'ai pas confiance en François Fillon.

Je n'ai pas confiance en quelqu'un qui se réfère en permanence au dialogue social, qui doit être l'aiguillon de la réforme, et qui dénature les accords en découlant lorsqu'il les traduit dans la loi. Et bien sûr, c'est toujours dans un sens défavorable aux salariés et à leurs organisations syndicales. On accorde ainsi au MEDEF tout ce qu'il n'a pu obtenir par la négociation.

.....

Or, maintenant, dans les textes de loi destinés à traduire dans le Code du travail le contenu des accords, François Fillon ne retient que les concessions faites par les organisations syndicales et annule les concessions faites par le MEDEF. Autrement dit, il a inventé un nouveau jeu truqué de pile ou face : si c'est pile, c'est le MEDEF qui gagne et si c'est face, ce sont les syndicats qui perdent. Mais, avec François Fillon une chose est certaine, dans tous les cas de figure ce sont les salariés qui trinquent. Devons-nous continuer à négocier, à signer des accords si, au final, c'est le ministre qui décide ce qu'il veut ? Ne vaut-il pas mieux, à ce moment, lui laisser l'entière responsabilité de traiter par la loi les problèmes.

.....

Il reste les débats en cours sur la réforme de l'assurance maladie. Je dis bien débats parce qu'il n'y a pas de négociation, ou plutôt la négociation se fait en groupe très restreint entre le gouvernement, la CFDT et la Mutualité. Les autres sont là pour faire bien dans le décor, montrer la profondeur de la concertation et signer là où on leur demandera. Encore est-ce une litote, car il n'y aura ni négociation ni, à plus forte raison, signature, ni même débat national au Parlement, puisque cela a été dit et confirmé : c'est la procédure des ordonnances qui a été choisie, celle qui supprime tout débat démocratique.

Là encore, la CFE-CGC a des demandes précises parce que les risques sont élevés. On connaît très bien la façon dont tous les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont tendance à régler leurs problèmes budgétaires en venant piquer l'argent dans nos poches.

C'est ce qui est prévu aujourd'hui au travers de trois mesures. Tout d'abord la CSG progressive qui se substituerait à la CSG proportionnelle qui est la règle. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? C'est qu'aujourd'hui, au titre de la solidarité, chacun paye en proportion de ses revenus. Mais, demain, notre taux de cotisation sera d'autant plus élevé que les revenus le seront aussi. C'est, en fait, la mise en place d'un nouvel impôt sur le revenu, confiscatoire pour les catégories moyennes que nous représentons.

Pour que la mesure soit complète certains prévoient de soumettre les taux de remboursement au revenu de chacun. Ainsi, nous payerions de plus en plus cher, mais nous serions remboursés de moins en moins. Ce n'est plus de la solidarité, c'est du vol ! C'est la France d'en haut qui vient en aide à la France d'en bas en faisant payer la France moyenne. C'est facile d'être généreux avec l'argent des autres !

.....

A côté d'une CFDT qui sort son stylo avant même l'ouverture d'une négociation, que ce soit avec le patronat ou avec les gouvernements, à côté d'une CGT enfermée dans un refus systématique de toute évolution et de toute réforme, il y a une place pour un syndicalisme pragmatique, réaliste, qui ne prend en compte que l'intérêt de ses mandants, qui négocie âprement mais n'hésite pas à signer des accords lorsqu'ils sont équilibrés. C'est ce syndicalisme que conduit, depuis l'origine, la CFE-CGC.

....

Et c'est ainsi que nous allons continuer à travailler, avec plus de services aux adhérents, plus de soutien aux sections syndicales. J'en prends l'engagement devant vous tous, c'est une progression de nos résultats électoraux dans les entreprises, c'est une vitesse supérieure dans la création de sections syndicales et d'implantation dans les entreprises, c'est un développement régulier du nombre de nos adhérents.

.....

Rien ne se fait ni ne se fera sans les catégories moyennes et, en particulier, l'encadrement que seule la CFE-CGC représente dans sa globalité.

Merci à tous de ce que vous allez faire. Merci de votre confiance et de votre détermination. Bon courage et au boulot.

COTISATIONS 2004

- Inspecteur-élève	Gratuit	- Directeur adjoint 1 ^{er} - 2 ^e éch.	159 €
- Inspecteur 1 ^{er} à 3 ^e éch.	90 €	- Directeur labos 2 ^e cl. 2 ^e à 5 ^e éch.	159 €
- Ingénieur 1 ^{er} éch.	90 €	- R. P 1.	169 €
- Inspecteur 4 ^e - 5 ^e éch.	102 €	- Inspecteur principal 1 ^{ère} cl.	169 €
- Ingénieur 2 ^e - 3 ^e éch.	102 €	- Directeur adjoint 3 ^e - 5 ^e éch.	169 €
- Inspecteur 6 ^e - 7 ^e éch.	115 €	- Directeur labos 1 ^{ère} cl.	169 €
- Ingénieur 4 ^e - 5 ^e éch.	115 €	- Receveur principal surindicié	185 €
- Inspecteur 8 ^e à 9 ^e éch.	132 €	- Directeur régional	185 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 1 ^{er} - 2 ^e éch.	132 €	- Directeur interrégional	185 €
- Ingénieur 6 ^e éch.	132 €	- Receveur Régional	185 €
- Directeur labos 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	132 €	- Administrateur civil	185 €
- Inspecteur 10 ^e à 12 ^e éch.	149 €	- Directeur labos classe sup.	185 €
- Ingénieur 7 ^e - 8 ^e éch.	149 €	- Directeur labos classe excep.	185 €
- R. P 2	159 €	- Retraité	56 €
- Inspecteur principal 2 ^e cl. 3 ^e - 6 ^e éch.	159 €		

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM, NOM de jeune fille

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)

.....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2004 = 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 70, boulevard de Reuilly - 75012 PARIS

TEL : 01.43.07.96.97.ou 06.86.43.26.37 (JMS) ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (JCB)

Fax : 01.43.07.23.00. – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Rédacteur en chef : Jacques DEFFIEUX.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -

Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.